

TPIR - RWANDA / LE TPIR ET D 'AUTRES JURIDICTIONS SONT SOUS LA PRESSION RWANDAISE SELON GUICHAOUA

FONDATION HIRONDELLE - AGENCE DE PRESSE HIRONDELLE A ARUSHA
TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL POUR LE RWANDA

TPIR/RWANDA

LE TPIR ET D'AUTRES JURIDICTIONS SONT SOUS LA PRESSION RWANDAISE SELON GUICHAOUA

Arusha, 23 mai 2006 (FH) - « Le gonflement de la « bulle spéculative » judiciaire a vraisemblablement atteint ses limites » à propos de la mise en accusation de responsables rwandais, écrit mardi dans le quotidien français Libération André Guichaoua, professeur de sociologie à la Sorbonne et témoin expert auprès du tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR).

Selon le sociologue, qui a témoigné à de nombreuses reprises pour l'accusation dans des procès du TPIR, « le refus des procureurs successifs de mettre en œuvre l'intégralité du mandat du TPIR devient intenable devant l'accusation d'avoir pratiqué une « justice des vainqueurs ».

« Depuis une demi douzaine d'années, écrit Guichaoua, le TPIR puis diverses juridictions nationales (française et plus récemment espagnoles) ont engagé des procédures judiciaires qui visent des responsables du FPR (Front patriotique rwandais, ex-rebelles venus au pouvoir après le génocide) mais « l'impératif de stabilisation du Congo expliquerait la retenue constatée envers le dossier rwandais ».

Rappelant que le tribunal chargé des crimes commis en ex-Yougoslavie s'est libéré de la contrainte diplomatique en engageant des poursuites contre les principaux criminels, Guichaoua conclut que « lorsque la justice remplit son rôle et rien que son rôle, elle peut atteindre ses objectifs ».

PB/AT

© Agence Hironnelle

Fondation Hironnelle
Lausanne, Suisse

Agence Hironnelle
Arusha, Tanzanie